Département de la Loire
Canton n° 9 – Renaison
Commune de Renaison

Affciié le 05/11/2026

N° 26.76 : Approbation des marchés de travaux relatifs à la rénovation de l'appartement communal sis au 213 rue de Gruyères à Renaison

Le Maire de Renaison ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-22 et L 2122-23 ;
Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique dispose notamment que l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € hors taxes ;
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2026-05-26/01 du 26 mai 2026, donnant délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant que le logement communal situé au 1er étage du 213 rue de Gruyères à Renaison est actuellement vacant suite au départ du locataire et que cette situation offre l'opportunité d'engager une série de travaux énergétiques, d'amélioration du confort, de remise aux normes électriques et d'isolation thermique par l'intérieur, indispensables pour assurer la pérennité du bien ainsi que la qualité d'accueil de futurs occupants ;
Considérant les devis proposés par les entreprises pour les 4 lots ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :
De conclure les marchés de travaux relatifs aux travaux de rénovation de l'appartement communal sis au 213 rue de Gruyères à Renaison (42370) comme suit :

- Lot « électricité » avec la société Electricité FESSY BIOSSET, 50 route du Crêt à Changy (42310) pour un montant HT de 3 409,20 € ;
- Lot « plâtrerie peinture » avec la société VIETTI, 334 rue de Thiers à St Just en Chevalet (42430) pour un montant de 13 451,99 € HT ;
- Lot « plomberie » avec la société SUT Patrick, 349 Chemin des Bachelards à Renaison (42370) pour un montant de 4 393,50 € HT ;
- Lot « sol » avec la société BROSSARD Frères, 28 rue Nicolas Cugnot à Roanne (42300) pour un montant de 2 566,75 € HT.

ARTICLE 2 :
Les dépenses d'un montant total de 26 188,91 € TTC (23 821,44 € HT), seront réglées sur le budget général de la Commune, opération 297 « autres bâtiments »

ARTICLE 3 :
Madame la Directrice générale des services est chargée de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Sous-préfet de ROANNE.

Renaison, le 03 novembre 2026
Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201824-20261103-26-76-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026

MAIRIE DE RENAISON

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Un recours gracieux peut également être formulé à l'encontre de cette décision. Dans ce cas, ce dernier proroge le délai de recours contentieux jusqu'à l'intervention d'une décision implicite, ou éventuellement jusqu'à la notification d'une décision explicite intervenue antérieurement.